



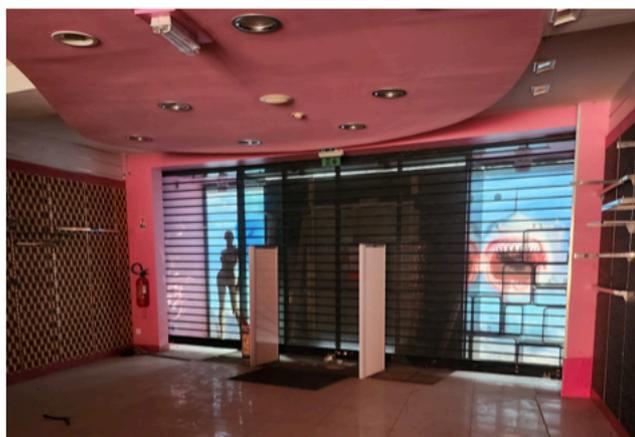
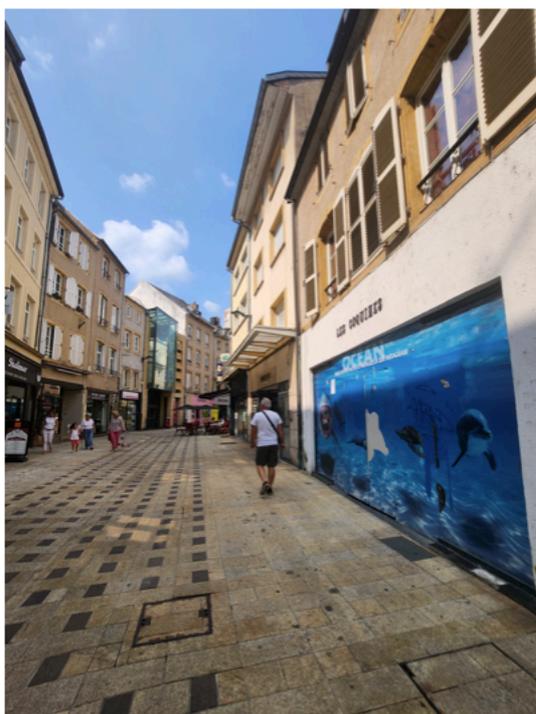
Boutique Éphémère

Appel à candidature

Noël au 7 rue Brûlée

Emplacement Coeur de Ville

Vous avez un projet artisanal ou commercial ?
Nous avons une proposition pour vous !



Dans le cadre du programme Action Coeur de Ville, la Ville de Thionville a initié avec plus de 40 partenaires un vaste plan de redynamisation allant de la rénovation de l'habitat, à la végétalisation, à la requalification de l'espace public en passant par la structuration commerciale et artisanale.

C'est dans ce contexte qu'une réhabilitation complète de l'îlot « brûlée » est programmée. Grâce au partenariat engagé avec l'EPFGE, la Ville de Thionville dispose d'une surface commerciale propice à la mise en place d'une boutique éphémère.

Thionville Commerces - l'Office du Commerce de l'Artisanat et de l'Entrepreneuriat a pour objectifs de :

- Coordonner et animer la gouvernance de la politique commerciale et entrepreneuriale locale,
- Accroître la notoriété et l'attractivité du territoire,
- Contribuer à l'accueil, l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projet dans leur développement et leur installation,
- Appuyer les acteurs économiques locaux dans leur stratégie de développement et leur programme de dynamisation commerciale.

A cet effet, Thionville Commerces s'est vu confié par la Ville de Thionville et l'EPFGE la mission de coordination de l'usage de l'espace commercial situé 7 rue brûlée pour la période de novembre et décembre 2024*. Dans ce document, vous retrouvez les modalités du dispositif.

L'objectif de cette action est de permettre aux entrepreneurs locaux / aux porteurs de projet de pouvoir tester leur concept, de faciliter l'implantation et d'accompagner les festivités de fin d'année.

Date limite de candidature : 12 octobre 2024

Description du local :

Adresse du local : 7 rue brûlée Thionville

Environ 100 m² (6m de large sur 18m de long) sur la 1ère partie exploitable rapidement

Le local a une superficie adaptable, en fonction des besoins d'agencement, avec une seconde partie comportant une verrière et 6 pièces + un bureau et 1 WC en étage.

Les travaux d'agencement et de décoration nécessaire à la bonne mise en place du projet retenu incomberont exclusivement à la charge du locataire. Le démarrage de l'activité sera conditionné à la signature d'une convention d'occupation précaire entre Thionville Commerce et le candidat retenu.

Tarif d'occupation

L'indemnité d'occupation est de 1000 €/mois Hors Taxes et Hors Charges payable dès l'ouverture au public. Les semaines d'installation avant ouverture ne seront pas facturées.

L'ensemble des charges (eau, électricité, chauffage) seront refacturées à chaque fin de mois sur la totalité de la période d'occupation, travaux inclus.

**détails à définir dans la convention d'occupation précaire*

Durée d'occupation

Le co-contractant devra préciser dans sa candidature la durée de la période d'ouverture de la boutique éphémère souhaitée. Celle-ci doit à minima correspondre à la période des festivités de Noël organisées par la Ville de Thionville et ses partenaires, soit du samedi 23 novembre 2024 au 5 janvier 2025

La durée d'occupation sera fixée définitivement dans le contrat d'occupation précaire entre le co-contractant retenu et Thionville Commerces.

Calendrier prévisionnel :

Date limite de candidature : 12 octobre 2024 17h

Choix du candidat : 18 octobre 2024

Remise des clés du local possible à partir du 1er novembre 2024

Occupation jusqu'au 5 janvier 2025

Ouvertures des dimanches suivants obligatoires (selon arrêté préfectoral) : 8, 15 et 22 décembre 2024

Soit 9 semaines d'occupation totales, y compris 4 semaines d'installation

Engagement de Thionville Commerces :

Thionville commerces fournit au contractant la mise à disposition d'un local conforme aux règles d'établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie, pour un local de 100m² à usage commercial.

Le contractant bénéficiera de la communication Thionville Commerces afin d'annoncer son ouverture.

Engagement du co-contractant :**Activité exercée au sein de la boutique**

Le co-contractant est uniquement autorisé à vendre les gamme de produits décrits et présentés en détail dans sa demande de candidature. S'il souhaite ajouter des produits il sera tenu de consulter au préalable les services de Thionville Commerces. Cela fera l'objet d'un avenant à la convention.

Le local devra être rendu propre et en conformité avec l'état des lieux d'entrée. Le co-contractant prendra toutes les dispositions nécessaires de manière à être conforme à l'ensemble des textes réglementaires qui lui sont applicables et, notamment, il devra obtenir toutes les autorisations nécessaires à son activité.

Ouverture et horaires

Le co-contractant devra tout mettre en œuvre pour que la boutique soit ouverte, à minima du mardi au samedi, de 10h à 19h, avec possibilité d'une

pause méridienne. Des fermetures après 19h pourront se justifier, au cas par cas, au regard d'autres événements organisés à Thionville.

En cas d'autorisation exceptionnelle d'ouverture des commerces par la Préfecture et de la Ville de Thionville (dimanches, jours fériés ou autres), le cocontractant devra faire en sorte d'ouvrir la boutique ces jours-là.

L'organisation d'une soirée d'inauguration est à prévoir, à ses frais.

Natures des activités recherchées :

L'appel à candidature est ouvert aux porteurs de projets / créateurs d'entreprises / commerçants, artisans et agriculteurs répondant à au moins 2 des critères suivants :

- ayant un projet d'implantation sur le territoire ou déjà implantés sur Thionville
- proposant des produits ou des services « labellisés MOSL »
- proposant des produits/ services innovants ou originaux, apportant une offre complémentaire en centre-ville de Thionville
- souhaitant promouvoir ou tester le lancement de produits ou de services

Les activités de restauration sont exclues.

Profil recherché :

Les personnes souhaitant faire acte de candidature devront être à même de démontrer en vue de la signature de la convention d'occupation temporaire :

- Leurs compétences et leurs motivations à s'investir et réussir dans le commerce envisagé, le cas échéant leurs expériences professionnelles.
 - Une santé financière suffisante pour lancer l'activité et en assurer son fonctionnement de manière pérenne.
-
- Les porteurs de projets devront de plus justifier :
 - Ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction d'exercer,
 - Ne pas avoir fait l'objet de sanction administrative au cours des 24 derniers mois,
 - Et n'avoir aucune inscription au casier judiciaire.

Modalités de réponse à l'appel à projet

Le dossier de candidature est à récupérer auprès des services de Thionville Commerces : aki@thionvillecommerces.com ou à télécharger sur le site internet : www.thionvillecommerces.com dans l'espace de téléchargement.

Les conditions d'éligibilité :

Les candidats devront présenter un dossier composé :

- du dossier de candidature complété
- d'une présentation du projet
- d'un justificatif d'activité (Immatriculation au registre du commerce et des sociétés, répertoire des métiers, carte professionnelle, ...)

- d'une Photocopie de la carte d'identité du co-contractant
- d'une copie de l'attestation de responsabilité civile professionnelle sera demandée à l'entrée dans les lieux.

LA COMPLÉTUDE DU DOSSIER SERA EXIGÉE.

Critères de sélection des candidatures :

Les dossiers de déclaration de candidature feront l'objet d'un examen approfondi en stricte confidentialité et ne seront pas communicables aux tiers ni aux concurrents.

Une commission sera chargée d'étudier les candidatures à l'occupation de la boutique éphémère.

Les critères d'analyse des candidatures seront les suivants :

- Concept d'exploitation et équilibre économique (e.g. originalité de l'offre, animation du commerce, intégration dans le tissu économique) : 50 %
- Adéquation des produits proposés avec l'offre commerciale déjà présente en cœur de ville : 20 %
- Qualité de la présentation de la candidature : 20 %
- Communication prévue par le candidat pour promouvoir son activité : 10%

Votre candidature est à adresser à :

Thionville Commerces - Office du Commerce, de l'Artisanat et de l'Entrepreneuriat
3 Place Anne Grommerch - 57100 Thionville
aki@thionvillecommerces.com

Des visites préalables du local sont possibles sur réservation auprès des services de Thionville Commerces.